Actuel cidj

[Juin 2004] 1.82

Trouver un stage en entreprise

Collégien ou élève ingénieur, le stage en entreprise est une étape indispensable. D'autant plus que la « cote » des diplômes semble prendre parfois moins d'importance que les stages effectués dans le cadre d'un projet professionnel. Mais où s'adresser ? Mode d'emploi.

SOMMAIRE

TROUVER
Organiser sa recherche p. 1

CONNAÎTRE
La réglementation des stages p. 3

CHIFFRES
La théorie face au terrain p. 5

CAHIER PRATIQUE
Pour en savoir plus p. 7
Les organismes spécialisés p. 7
Les sites Internet p. 10
Les annuaires d'entreprises p. 10
Quelques adresses d'entreprises p. 10
La réglementation : lexique p. 11

TROUVER

Organiser sa recherche

Chercher un stage procède de la même démarche qu'une recherche d'emploi.

Stage obligatoire ou facultatif, définissez précisément l'objectif de votre stage afin d'en tirer le meilleur bénéfice. Découverte d'un secteur d'activité, d'une fonction précise, prise en charge d'un projet ponctuel…, les expériences peuvent être multiples. Dans tous les cas, ne perdez pas de vue que le stage doit représenter un intérêt commun entre l'employeur et le stagiaire : les besoins de l'entreprise et le projet du stagiaire doivent se « rencontrer ». C'est le meilleur gage pour trouver une entreprise intéressée par votre candidature !

Pour dénicher la bonne entreprise, il faudra passer par les étapes classiques d'une recherche d'emploi : recherche d'information sur les entreprises, rédaction de votre CV et d'une lettre de motivation, l'entretien d'embauche… Nous donnons ici quelques conseils pour la recherche d'un stage. Pour trouver des informations complémentaires, cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 3.01 « Organiser sa recherche d'emploi » et *voir liste 1 du Cahier pratique.*

Objectif : décrocher un entretien

En règle générale, la recherche de l'entreprise d'accueil pour un stage fait partie du processus de formation et c'est au jeune de mener sa recherche et de s'organiser. Cependant, si votre établissement d'enseignement dispose d'un fichier d'entreprises partenaires, profitez-en. Vos démarches seront facilitées. L'objectif est d'entrer en contact avec des employeurs et de

EN COMPLEMENT

Pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'expatrier momentanément pour un stage, cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 8.22 « Trouver un stage à l'étranger ».

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE
101, quai Branly,
75740 Paris Cedex 15
www.cidj.com
Imprimé par le CIDJ.
Reproduction interdite ©

▷ TROUVER

LE STAGE : UN PRÉ-RECRUTEMENT ?

Accueillir des stagiaires en vue de recruter des jeunes diplômés est moins coûteux que de se lancer dans une campagne de recrutement. Il est également plus facile de se rendre compte au bout de plusieurs mois de stage qu'à l'issue d'une heure d'entretien si la personne est apte à travailler au sein de l'entreprise. Ainsi, les stages servent souvent de période d'essai.
Attention aux employeurs indélicats : un stage ne vous garantit jamais l'embauche, même si on vous la fait miroiter !

décrocher des entretiens. Pour ce faire, il est nécessaire de cibler les entreprises selon certains critères (activité, produits, taille, situation géographique, etc.) avant de les prospecter. La candidature spontanée reste le moyen le plus utilisé. Elle peut s'effectuer par téléphone ou par courrier relayé par un contact téléphonique. Par courrier, il est préférable d'opter pour une « lettre CV » : cela permet de se présenter, de faire part de ses motivations et de définir précisément le contenu pédagogique du stage. La « lettre CV » évite la rédaction d'un CV souvent « squelettique » lorsqu'on est collégien, lycéen ou même étudiant.

Préparez-vous également à l'entretien ! Lors de ces entretiens, les points suivants doivent être abordés : objectif pédagogique et contenu exact du stage (tâches, périodes d'observation…), conditions de déroulement de cette période, relations avec le tuteur et convention de stage, bilan du stage (rapport ou mémoire) ainsi que sa reconnaissance dans le cycle d'études.

Où s'informer

La presse spécialisée, les annuaires professionnels, les organisations professionnelles, les grandes entreprises publiques et privées sont autant de moyens de s'informer. Par ailleurs, de nombreux organismes spécialisés facilitent la recherche d'un stage, en particulier en favorisant les relations avec les entreprises ou en proposant une documentation spécialisée : le réseau des Centres d'Information Jeunesse, l'ANPE, l'APECITA, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et les chambres d'agriculture.

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent également s'adresser aux bureaux des élèves (BDE), aux associations d'anciens élèves, au service d'orientation et des stages des universités, à l'APEC et à l'AFIJ. ***Voir liste 2 du Cahier pratique.***

Enfin, il est toujours intéressant de se rendre aux journées portes ouvertes, aux forums, aux journées carrières et aux salons professionnels dans lesquels les entreprises sont présentes.

La piste Internet

La plupart des sites Internet consacrés à la recherche d'emploi proposent également des offres de stage, ainsi que certains grands sites d'entreprises. Via ces sites, vous pourrez déposer votre CV en direct en réponse à une offre. Certains sites proposent des CV préformatés qu'il faut simplement remplir. Un accusé de réception arrive généralement dans votre boîte électronique dans les deux jours qui suivent l'envoi. Si vous ne voyez rien venir une quinzaine de jours après, faites une relance par téléphone ou par courrier.

Internet vous permet également de vous informer sur les entreprises : avant d'envoyer une candidature, visitez le site de l'entreprise pour vous informer !

Les fédérations professionnelles créent, elles aussi, leurs sites sur lesquels on trouve les coordonnées des entreprises adhérentes et des informations sur l'évolution de leur secteur. ***Voir liste 3 du Cahier pratique.***

Les annuaires d'entreprises

Indispensables au « chercheur de stage », les annuaires recensent les entreprises par secteurs d'activité et/ou par régions. Les informations sur les entreprises sont multiples : adresses, effectifs, noms des dirigeants, classement par secteur… Ces ouvrages d'un coût élevé sont en consultation dans des bibliothèques ou des centres de documentation. Certains sont accessibles sur Internet. ***Voir liste 4 du Cahier pratique.***

▷ TROUVER

Prospecter les PME/PMI

Les « chercheurs de stages » contactent généralement les grandes entreprises françaises ou étrangères, soit quelques dizaines d'entreprises, parce qu'elles sont très connues au travers des médias et de la publicité. Conséquences : ces grands groupes reçoivent de multiples candidatures, effectuent une importante sélection et ne peuvent pas satisfaire toutes les demandes. À leurs côtés, plusieurs centaines de petites et moyennes entreprises ne reçoivent quasiment jamais de candidatures alors qu'elles en recherchent. Conclusion, pour augmenter ses chances de décrocher un stage, ne pas hésiter à prospecter les PME/PMI de sa région, voire de son département. Pour les cibler, consulter les annuaires d'entreprises dont les « pages jaunes » de l'annuaire France Télécom, ou contacter les organisations professionnelles. ***Voir listes 2 et 4 du Cahier pratique***. Pour connaître les grandes entreprises du secteur privé, public et parapublic qui recrutent des stagiaires, ***voir liste 5 du Cahier pratique***.

STAGIAIRES DE LA FP

Les stagiaires de la formation professionnelle sont aussi bien les salariés en congé individuel de formation que les demandeurs d'emploi qui effectuent, dans le cadre d'une formation mise en œuvre par l'ANPE, un stage en entreprise. Ce sont également, les jeunes suivant une formation professionnelle en alternance qui prévoit une période d'application pratique en entreprise.

CONNAITRE

La réglementation des stages

Un stage obligatoire pour obtenir un diplôme doit faire l'objet d'une convention entre l'entreprise et l'établissement.

MOINS DE 16 ANS

Les moins de 16 ans peuvent faire un stage en entreprise dans 2 hypothèses seulement :
- Les élèves peuvent faire des visites d'information organisées par leurs enseignants ou, des « séquences d'observation » ;
- les élèves suivant un enseignement alterné ou professionnel peuvent accomplir des « stages d'initiation, d'application ou des périodes de formation en milieu professionnel ».

Qu'il soit facultatif, obligatoire ou même hors études, un stage n'est pas un contrat de travail. Cela implique que le stagiaire n'a ni les obligations ni les garanties d'un salarié. Il doit cependant respecter le règlement intérieur, les horaires de travail et se soumettre aux éventuelles visites médicales. Quant à l'entreprise qui accueille le stagiaire, elle n'est pas tenue de remplir l'ensemble des obligations liées au contrat de travail (tant au regard de la législation du travail que vis-à-vis de la Sécurité sociale). Le stagiaire ne doit pas occuper un poste de travail productif et en aucun cas le stage ne peut se substituer à un contrat de travail. En cas d'abus, le seul recours du stagiaire est de demander aux prud'hommes la requalification de son stage en contrat de travail afin de percevoir une rémunération adéquate. Pour compléter votre information sur la réglementation (durée de stage, indemnisation…) voir rubrique ci-dessous « Le contenu de la convention de stage » et ***liste 6 du Cahier pratique.***

Le stage obligatoire : avec une convention

Un stage obligatoire doit remplir les deux conditions suivantes : être prévu au programme d'enseignement nécessaire à l'obtention du diplôme et faire l'objet d'une convention de stage entre l'entreprise et l'établissement. Les seuls établissements habilités à délivrer une convention de stage sont les lycées, les universités et les écoles. Les personnes qui ne relèvent pas de ces établissements ne peuvent pas bénéficier de convention de stage.

Le stage obligatoire se déroule hors de l'établissement d'enseignement, dans tout type d'entreprise, publique ou privée. Il n'est pas rémunéré mais une gratification peut être versée au stagiaire.

Certaines règles doivent être respectées : l'étudiant doit être régulièrement inscrit dans l'établissement de formation, le programme de stage est établi par le responsable du stagiaire dans l'entreprise en accord avec le responsable de l'enseignement, un suivi de l'étudiant est assuré par

▷ CONNAÎTRE

LES STAGES ABUSIFS

Les cas sont rares mais existent : si le stagiaire s'estime trompé, il a la possibilité de saisir les tribunaux (conseil des prud'hommes) pour demander la requalification de la convention en contrat de travail. L'employeur peut même être condamné à une peine d'emprisonnement et à une amende. Exemples de stages abusifs : stages proposés pour remplacer des salariés absents ou licenciés, absence de tuteur, absence de formation par l'entreprise etc.

l'établissement d'enseignement pendant le stage. Enfin, le stagiaire - bien que soumis au règlement intérieur de l'entreprise - demeure sous le contrôle de son établissement de formation et peut être remis à la disposition de cet établissement en cas de difficulté avec l'entreprise.

Le stage facultatif : avec ou sans convention

Un stage facultatif est un stage qui n'est pas prévu dans le cursus d'études. Ce type de stage est tout à fait légal mais ne donne pas systématiquement lieu à la signature d'une convention de stage. Pour en obtenir une, il est conseillé d'informer son directeur d'établissement dès le début de l'année scolaire et d'effectuer un stage qui correspond exactement au cursus d'études suivi. Ce stage est reconnu comme faisant partie de la formation s'il a lieu avant le 31 décembre de la dernière année d'inscription dans l'établissement d'enseignement. Dans le cas de stage facultatif, c'est l'entreprise qui assure la protection sociale du stagiaire.

Le stage hors études : souvent illégal

Le stage hors études est à déconseiller en raison des confusions fréquentes entre stage et travail illégal. Certains secteurs professionnels comme ceux du bâtiment, de l'hôtellerie et de la restauration sont friands de ce type de stages qui tendent donc à se répandre. Ces stages hors études correspondent le plus souvent à du travail clandestin où le risque d'exploitation est réel. Les inspections du travail sont fréquemment saisies de ce genre de problème et l'employeur est systématiquement sanctionné.

Prudence nécessaire

Cependant, il arrive qu'un employeur reçoive un jeune dans son entreprise en dehors de toute convention de stage ou contrat de travail. Il s'agirait d'un arrangement à l'amiable, avec le stagiaire, non prévu par la législation. Ce vide juridique est contesté par les services de l'emploi. Évitez ce genre de stage car, pour l'Administration, il y aura toujours travail effectif, donc toujours travail illégal.

Il est conseillé aux employeurs et aux stagiaires qui désirent passer outre, de noter par écrit l'objectif, la nature, les modalités et la durée du stage. Cela permettra d'éviter bien des abus et peut-être de prouver sa bonne foi, afin d'éviter d'éventuels problèmes. Bien évidemment, cette forme de stage ne doit donner lieu à aucune rémunération ou gratification : tout transfert d'argent serait la preuve d'une relation de travail illégal.

Les stages à l'étranger

De nombreux étudiants veulent effectuer un stage à l'étranger. Les formalités administratives sont relativement simples dans les pays de l'Union européenne. Dans les autres pays, l'employeur doit obtenir un visa de travail temporaire pour le stagiaire. En général, la prospection des entreprises nécessite plusieurs mois de démarches. Certaines écoles ou universités disposent d'un bureau des stages et facilitent la recherche. Il existe aussi des organismes de placement, mais ils sont payants et les prix, parfois élevés, ne garantissent pas forcément la qualité des services. Pour plus d'informations, cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 8.22 « Trouver un stage à l'étranger ».

Au niveau européen, des placements en entreprise destinés aux jeunes sont proposés dans le cadre des programmes européens. Cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 8.53 « Les programmes européens ». Pour ceux qui recherchent un stage dans une association humanitaire ou dans un organisme international, cf. fiches ACTUEL-Cidj n° 8.26 « Travailler dans l'humanitaire » ; n° 2.08 « Travailler dans un organisme international ».

▷ CONNAÎTRE

Le contenu de la **convention de stage**

La convention de stage est de forme libre.
Il est souhaitable d'y faire figurer les éléments suivants :
- nom et adresse des trois parties (entreprise, stagiaire, établissement de formation,
- objet du contrat de stage (découverte d'un métier, acquisition de compétences…),
- le cadre dans lequel se déroule le stage (nature de la formation, dispositif juridique…),
- les dates et durée du stage,
- le nom de la personne chargée du suivi du stagiaire,
- le statut auquel est soumis le stagiaire,
- les horaires,
- le principe et/ou le montant d'une gratification,
- les éventuels avantages en nature (tickets repas par exemple),
- l'assurance en responsabilité civile pour les dommages que le stagiaire pourrait occasionner durant son séjour dans l'entreprise,
- l'application des dispositions du règlement intérieur,
- la fixation d'éventuelles règles disciplinaires particulières,
- les modalités de suivi du déroulement du stage,
- les engagements particuliers du stagiaire,
- les modalités d'évaluation du stage.

DISCRIMINATION

L'Éducation nationale révèle une discrimination dans l'accès aux stages. Les principales victimes sont les élèves de lycées professionnels d'origine maghrébine. L'élève rejeté est alors pris en charge par un enseignant qui oriente l'élève vers une entreprise connue pour son accord probable. Chaque établissement possède un réseau spécifique pour faire face à cette situation. Cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 5.5 « Discrimination : vos droits ».

CHIFFRES

La théorie face au terrain

Du CAP au diplôme d'ingénieur, le stage est désormais intégré dans tous les cursus de formation.

Le stage en entreprise permet aux scolaires et aux étudiants de compléter leur formation théorique par une expérience pratique en entreprise. En 2003, près de 700 000 élèves préparant un CAP ou un BEP ont suivi un stage en entreprise. Dans l'enseignement supérieur, selon les estimations du ministère de l'Éducation nationale, environ 500 000 étudiants ont effectué au moins un stage au cours de leurs études. De fortes disparités existent cependant : les étudiants des filières professionnalisées (IUT, écoles d'ingénieurs ou de commerce) effectuent un ou plusieurs stages au cours de leur formation alors que seulement un diplômé sur trois en lettres, sciences humaines, droit ou AES, suit un stage en entreprise.

DECOUVERTE OU APPLICATION ?

Il y a deux types de stages : les stages de découverte de l'entreprise et les stages dits stages d'application.
Les premiers font partie des programmes de l'enseignement secondaire. Ils incitent les collégiens et lycéens à mener une enquête sur le monde du travail. Il s'agit souvent de visites d'entreprise ou de séquences d'observation d'une semaine.
Les stages d'application sont intégrés au cursus de formation et sont obligatoires mais ne sont pas évalués à l'examen.

Dans le secondaire

En dehors des stages (voir encadré « découverte ou application »), il existe des périodes de formation en entreprise (PFE) et des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Elles sont plus longues que les stages de découverte ou d'application. Les PFE existent dans certains BEP et les PFMP dans les CAP et bacs professionnels.

Ces périodes sont évaluées à l'examen et obligatoires pour obtenir le diplôme : elles durent 12 semaines pour les CAP et huit semaines pour les BEP. Pour les bacs pro, elles durent entre 12 et 24 semaines réparties sur les deux ans de scolarité. L'objectif est bien d'acquérir une réelle expérience professionnelle et d'être préparé au mieux à une embauche dès l'obtention du diplôme. Dans le cadre du brevet de technicien (BT), le stage est à la fois une découverte de l'entreprise et une application pratique des connaissances et des techniques professionnelles.

Dans le supérieur

Les étudiants qui préparent un BTS ou un DEUST effectuent un ou

▷ CHIFFRES

plusieurs stages en fin de première année ou en première et deuxième année. La durée varie selon la spécialité. En BTS, la durée moyenne est de 10 semaines.

Pour le DUT, un stage de 10 semaines est obligatoire en deuxième année. Il est conseillé d'effectuer un stage ouvrier ou employé en première année.

Des stages en entreprise sont également prévus pour préparer une licence professionnelle, une MSG, une MST, les diplômes d'IUP et les DESS. Par exemple, il y a 19 semaines de stage en IUP. Quant au diplôme d'ingénieur ou d'écoles de commerce, il faut distinguer le stage d'exécution (ou stage ouvrier) en 1re année et le stage d'application qui dure environ 6 mois à la fin des études. Cette durée tend actuellement à s'allonger jusqu'à un an (pour les bacs + 4/5) dans les grandes entreprises et s'apparente à une période de pré-embauche.

Stagiaire étranger

Les stages doivent être obligatoirement inscrits dans le cursus de l'étudiant et sont soumis à la signature d'une convention, quels que soient le pays d'origine et la durée du stage. Pour un étudiant originaire de l'Union européenne, si le stage dure moins de trois mois, il suffit de signer une convention de stage. Au-delà de 3 mois, un titre de séjour est nécessaire. Cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 5.5702 « Travailler en France : ressortissants de l'UE ». Pour un étudiant d'un pays hors UE, il faut, en plus de la convention, obtenir un visa. La demande est faite auprès du consulat de France de son pays.

Cf. fiche ACTUEL-Cidj n° 5.5701 « Travailler en France : législation pour étrangers.

Cahier pratique

LISTE 1

Pour en savoir plus

Les publications indiquées ci-dessous compléteront votre information sur les stages.

Pour les organismes spécialisés proposant un service « Stages », ***voir liste 2 du Cahier pratique.***

Presse

« Stagiaires : vos droits et obligations », *Rebondir, 2002*

Guides

« Le guide des entreprises qui recrutent, **L'Etudiant,** 2002. 200 grandes entreprises sont présentées sous forme de fiches techniques.

« Guide de l'étudiant stagiaire en entreprise, Vuibert.

« Guide de l'accueil des stagiaires en entreprise », Tripalion, 2003.

« Guide de l'élève stagiaire en entreprise, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation Française.

LISTE 2

Les organismes spécialisés

Les organismes cités ci-dessous - fédérations professionnelles, associations, etc. - proposent tous des services spécifiques concernant la recherche d'un stage. Certains sont spécialisés par secteur d'activité.

ASSOCIATION PARITAIRE POUR L'EMPLOI DANS LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE - APESA
51, rue Saint Georges
75009 - PARIS
Tél : 01 53 20 43 53
www.emploi-assurance.com
Créée par la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) et par les syndicats de salariés de l'assurance, l'APESA a pour missions :
- d'aider les sociétés d'assurance à recruter leurs collaborateurs : sélection et proposition de candidats (professionnels expérimentés ou jeunes diplômés de l'assurance),
- de contribuer au reclassement à l'intérieur ou à l'extérieur de la profession,
- d'apporter son concours aux sociétés d'assurance pour élaborer des projets de mobilité interne ou externe de leur personnel.
L'APESA met à la disposition des candidats en recherche d'emploi un espace information/documentation.
Ce service est réservé aux professionnels issus du secteur, aux jeunes diplômés, aux personnes en recherche de stage ou d'un contrat en alternance et aux personnes handicapées diplômées bac + 2 minimum.
Il propose gratuitement les services suivants : offres d'emploi, offres de stages en entreprise, élaboration de CV, entretien personnalisé, bilan professionnel.
Consultation gratuite de la presse générale et spécialisée, annuaires de la profession (compagnies, agents, courtiers…), et informations sur les métiers de l'assurance.

CENTRE DE PROMOTION DES MÉTIERS DE LA VIGNE ET DU VIN - CPMVV
Cidex 453 bis
Château de Chaintré
71570 - CHAINTRE
Tél : 03 85 37 43 21
www.oeno.tm.fr
Le CPMVV a pour mission la promotion des métiers de la vigne et du vin. Pour remplir cette mission, il dispose de 3 types de structures :
- des structures d'accueil (La maison des vignerons, un laboratoire de contrôle qualité, un service assurance-qualité)
- des structures de communication (organisation de "forum œnologie", de salons professionnels, de concours de dégustation, de manifestations dont Chardonnay du monde et Muscats du monde (confrontations qualitatives), "Oenovidéo" (festival international courts et longs métrages),
- des structures de presse (la revue des œnologues, un centre serveur).
Il comprend également une structure de formation par le biais de l'ANETOE (Association nationale pour l'enseignement technique et économique de la viticulture et de l'œnologie).
Le CPMVV est agréé par l'Office international de la vigne et du vin.
Sur le 3615 OENOTEL, il propose la liste des écoles du CAP au bac 6. Il propose des offres d'emploi et de stage sur le 3615 OENOTEL, dans la revue des œnologues et sur son site Internet.

CENTRE TECHNIQUE CUIR CHAUSSURE MAROQUINERIE - CTC
4, rue Hermann Frenkel
69367 - LYON CEDEX 07
Tél : 04 72 76 10 10
www.ctc.fr
Le CTC a pour objectif d'accompagner les entreprises de la filière cuir dans leur développement en termes de compétitivité, de qualité et d'innovation. Il leur propose des prestations dans les domaines suivants : assistance technique, conseil, veille réglementaire et technologique, documentation, formation…
Diffusion d'offres et de demandes d'emploi et de stages en entreprise diffusées sur le site Internet.

CLUB 92 DES RELATIONS UNIVERSITÉS-ENTREPRISES
2-16, boulevard Soufflot
92015 - NANTERRE CEDEX
Tél : 01 47 29 30 46
www.club92.net
Le Club 92 favorise le rapprochement de l'enseignement supérieur et des entreprises des Hauts-de-Seine. Il regroupe l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, plus de 170 entreprises, les collectivités et de nombreux partenaires du département. Ses actions sont tournées vers l'innovation (bourses de recherche et développement), l'international (fonds d'aide à l'action internationale), la création d'entreprise et le recrutement de jeunes diplômés.
Offres de stages et d'emplois sur le site www.club92.net

FÉDÉRATION DE LA PLASTURGIE
65, rue de Prony
75017 - PARIS
Tél : 01 44 01 16 16
www.laplasturgie.fr
La Fédération de la plasturgie est une union de syndicats. Elle a pour missions de défendre les intérêts de ses membres, de définir la politique professionnelle de la branche, de participer au développement du secteur au niveau européen et international. Elle mène des campagnes d'information en direction des jeunes, parents, enseignants, conseillers d'orientation…
Elle diffuse des revues et des plaquettes sur la plasturgie, les métiers, les formations. La fédération fournit également des statistiques et des enquêtes économiques.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DES PEINTURES, ENCRES, COULEURS, COLLES ET ADHÉSIFS - FIPEC
42, avenue Marceau
75008 - PARIS
Tél : 01 53 23 00 00
www.fipec.org
La FIPEC fédère 5 professions, 10 syndicats et 200 entreprises. Elle a pour mission de représenter, rassembler et motiver ses adhérents, développer les compétences, promouvoir l'image et les intérêts de la profession.
Pour connaître les besoins des différentes filières qui la composent, elle développe un système d'échanges et d'informations notamment économiques et techniques. Son site Internet participe à sa politique de communication avec ses adhérents.
Il comprend notamment le rapport d'activité annuel, la liste des syndicats et entreprises adhérentes ainsi qu'une rubrique d'offres d'emploi et de stage.
La FIPEC ne dispose pas d'un véritable service emploi. Cependant, elle diffuse des offres d'emploi et de stages destinées aux professionnels et aux jeunes en formation dans la branche. Dans certains cas, elle assure la mise en relation entre les jeunes et les entreprises.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIES JOUET PUÉRICULTURE - FJP
103, rue La Fayette
75010 - PARIS
Tél : 01 40 16 25 70
www.fjp.fr

La fédération œuvre pour le développement et la défense de ses adhérents. C'est un lieu d'échanges, d'information et d'actions indispensables aux professionnels : appui technique, soutien à l'export, politique de formation dans le secteur, suivi des réglementations, participation aux travaux de normalisation européenne aussi bien dans le secteur jouet que dans le secteur puériculture. Elle informe le grand public sur la sécurité des jouets et des articles de puériculture lors des salons grand public et fournit de nombreuses informations sur son site Internet : statistiques sur le secteur, réglementation, contrefaçon, offres et demandes d'emploi…
La fédération ne dispose pas véritablement de service emploi. Cependant, elle diffuse des offres et demandes d'emploi sur son site Internet.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TECHNICIENS ET SCIENTIFIQUES DU TOURISME - FFTST
25, rue Boursault
75017 - PARIS
Tél : 01 43 87 78 65
www.fftst.org/www.tournesol.org
La FFTST regroupe des professionnels diplômés du tourisme (650 membres). Elle participe activement aux travaux de création et de rénovation des formations en tourisme, et informe le public sur les métiers, les écoles et les diplômes du secteur. Elle dispose d'un centre de documentation et d'une bourse à l'emploi réservés à ses membres (être titulaire d'un diplôme en tourisme). De plus, la FFTST mène des actions pour l'amélioration de l'accessibilité des sites touristiques pour les personnes handicapées.
Services proposés : offres et demandes d'emplois, conseils pour trouver un emploi, annuaires professionnels, presse professionnelle : Echo touristique, Tour hebdo, le Quotidien du tourisme, la Gazette officielle du tourisme. Les offres d'emploi sont diffusées sur www.tournesol.org (Tourisme Emploi Solidarité).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE - FFB RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE
10, rue du Débarcadère
75017 - PARIS
Tél : 01 40 55 10 00
www.ffb-paris-idf.fr
La FFB région Paris Ile-de-France représente ses adhérents venant de toutes les activités de la profession (construction, réhabilitation, entretien) à Paris et dans les départements limitrophes : Hauts-de-Seine, Seine Saint-Denis, Val de Marne. Elle a pour mission principale de défendre leurs intérêts professionnels, de stimuler et analyser le marché, de conduire la politique sociale et la formation professionnelle : convention collective, apprentissage, emploi, gestion des organismes de formation, valorisation des métiers du bâtiment auprès des jeunes (Point rencontre jeunes, Bourse de l'emploi), partenariats avec l'ANPE, l'Education nationale, l'AFPA, le Conseil régional.
La Bourse de l'emploi apporte une aide au recrutement et à l'évaluation professionnelle : diffusion d'offres et de demandes d'emploi, sélection et présentation de candidats à partir des fichiers de la Bourse de l'emploi et de l'ANPE, aide au choix du contrat de travail, évaluation des capacités et des compétences professionnelles, évaluation en milieu de travail.
La consultation des offres d'emploi est possible pour les adhérents uniquement, la demande d'emploi est accessible à tout public.
La Bourse de l'emploi fonctionne tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS - FNTP
3, rue de Berri
75008 - PARIS
Tél : 01 44 13 31 44
www.fntp.fr et www.metier-tp.com
La FNTP représente et défend la profession auprès des organismes publics et privés. Elle organise des congrès et manifestations et étudie toute question relative aux travaux publics. Elle publie des études, des dossiers économiques sur le secteur, et des documents sur les formations. De nombreuses informations sont disponibles sur son site Internet : secteur d'activité, entreprises, offres et demandes d'emploi, informations sur les métiers et les formations…
Des offres et demandes d'emploi et de stages sont diffusées sur le site Internet.

GROUPEMENT DES INDUSTRIES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - GITEP TICS
Tour Neptune
20, place de la Seine
92086 - LA DEFENSE 1
Tél : 01 49 00 30 30
www.giteptics.fr
Le GITEP TICS rassemble les entreprises exerçant leurs activités dans le domaine des technologies de l'information, de la communication et des services associés : réseaux, systèmes, matériels, logiciels, télécommunications, traitement de l'information… Il est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des autorités de régulation.
Le GITEP informe sur les métiers, l'évolution du secteur, les entreprises adhérentes, et diffuse des demandes d'emploi et de stages à ses adhérents.
Informations sur le marché de l'emploi, demandes d'emploi et de stages disponibles sur le site Internet. Les candidatures peuvent être adressées par courrier ou par mail.

INHNI ILE-DE-FRANCE - CFA DES MÉTIERS DE L'HYGIÈNE, DE LA PROPRETÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
34, boulevard Maxime Gorki
94808 - VILLEJUIF CEDEX
Tél : 01 46 77 40 40
www.inhni.com
L'INHNI est un organisme de conseil et de formation de la branche Propreté. Il développe de nombreuses actions : formation professionnelle continue, formations en alternance, études, colloques, créations d'outils pédagogiques…
Il forme des salariés, des jeunes dans le cadre de l'apprentissage (au CFA de la propreté), des demandeurs d'emploi, des personnes handicapées. Des conseillers renseignent le public sur les formations qu'il propose.
Le service emploi est réservé aux personnes qui ont suivi une formation à l'INHNI.
Services proposés : accompagnement vers l'emploi, service gratuit de mise en relation candidat/entreprise, offres et demandes d'emploi et de stages en entreprises, bilan de compétences (agrément ANPE).
Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.
Contact : Mme Mireille Floutier, responsable du service emploi, tél : 01 46 77 40 51 ; Mme Karbouyan-Foret, adjointe du service insertion, tél : 01 46 77 40 57.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE
149, rue de Bercy
75012 - PARIS
Tél : 01 40 04 51 50
www.inst-elevage.asso.fr
L'Institut de l'élevage a une mission de recherche et de développement pour la valorisation de l'élevage, des produits issus de l'élevage, des fourrages et de l'espace rural. Il a des activités de recherche appliquée, d'expertise et de formation. Il édite des ouvrages, des périodiques, des vidéos, des diapositives.
Proposition d'offres de stages en entreprise.
Contact : Mme Huguette Bousquet, Tél : 01 40 04 52 49

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE - CENTRE DE LA MER
195, rue Saint Jacques
75005 - PARIS
Tél : 01 44 32 10 70 (Institut)/90 (Centre de la mer)
www.oceano.org/cme2/
L'Institut océanographique est un établissement de recherche et d'enseignement. Il a pour vocation essentielle de faire connaître la mer.
Le Centre de la mer est un musée aquarium ouvert au public. Il dispose d'un espace pédagogique consacré au monde marin et loue des expositions itinérantes.
Chaque année, le deuxième week-end d'octobre a lieu un forum des métiers de la mer, de l'eau et de l'environnement.
Il ne s'agit pas d'un service emploi mais d'un service de recherche de stages.
L'Institut fournit une liste d'organismes qui acceptent des stagiaires dans les domaines de la mer, de l'eau et de l'environnement. Service payant : 4,6 € pour les frais de recherche.
Possibilité de s'inscrire sur le site Internet.

MÉDIATEUR EUROPÉEN
1, avenue du Président Robert Schuman
BP 403
67001 - STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 17 23 13
www.euro-ombudsman.eu.int
Le Médiateur européen procède à des enquêtes sur des plaintes relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions et organismes de la Communauté européenne. Il ne peut pas enquêter sur des plaintes concernant les administrations nationales, régionales et locales des Etats membres. Tout citoyen d'un Etat membre ou vivant dans un Etat membre de l'Union européenne peut s'adresser à lui.
Ce service diffuse une note d'information sur le recrutement au sein des institutions européennes ainsi que le règlement relatif aux stages offerts par le Médiateur européen.
Contact : M. João Sant'Anna, Chef du département administratif et financier, tél : 03 88 17 53 46

OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES CONJONCTURES ÉCONOMIQUES - OFCE
69, quai d'Orsay
75007 - PARIS
Tél : 01 44 18 54 28/29
www.ofce.sciences-po.fr
A la fois organisme de recherche en économie et institut de

conjoncture et de prévision, l'OFCE est chargé d'étudier la conjoncture, les structures et l'environnement extérieur de l'économie française. Il effectue des comparaisons avec les économies étrangères et formule des prévisions économiques à court, moyen et long terme.
L'OFCE comprend trois départements :
- le département division analyse et prévision (DAP),
- le département des études (Etudes),
- le département études sur la mondialisation (DEM).
La lettre et la revue de l'OFCE diffuse des offres d'emploi pour les macro-économistes seulement.
L'OFCE propose des stages en entreprises pour les personnes ayant une formation d'économiste uniquement.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CÉRAMIQUE - SFC
23, rue de Cronstadt
75015 - PARIS
Tél : 01 56 56 70 00
http://pro.wanadoo.fr/sfc
Cette association effectue des recherches appliquées, au service des fabricants de produits céramiques et de leurs partenaires : fournisseurs et utilisateurs. Elle renseigne sur les formations, le secteur d'activité et organise des journées techniques.
Accueil de stagiaires, élèves des écoles de céramiques (techniciens, ingénieurs)

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE - SGF
77, rue Claude Bernard
75005 - PARIS
Tél : 01 43 31 77 35
http://home.worldnet.fr/sgfr
La SGF a pour objet de concourir à l'avancement des sciences de la terre et des planètes. Ses domaines d'actions concernent l'organisation de réunions scientifiques, de débats et conférences, la réalisation de publications, la distribution d'encouragements et de prix et la création de fondations.
Elle organise un forum des métiers des sciences de la terre et de l'environnement.
La SGF diffuse la liste des formations en sciences de la terre ainsi que des offres d'emploi et de stages sur son site Internet.
Offres d'emploi et de stages sur le site Internet

ASSOCIATION POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS - AFIJ
Porte 237, 1er étage
3, rue Jean Jaurès
93200 - SAINT-DENIS
Tél : 01 55 87 02 50
www.afij.org
L'objectif de l'AFIJ est d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur : diplômés, étudiants, jeunes en échec à l'issue du premier cycle universitaire ou en emploi précaire. Elle leur propose des modules collectifs gratuits d'accompagnement à la recherche d'emploi, des offres d'emploi, des informations sur la recherche d'emploi. Elle assure un accompagnement individuel auprès de publics en difficulté, et mène également une action auprès des professionnels (rencontres, visites d'entreprises…).
Le service emploi s'adresse aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à la recherche d'un premier emploi. Il propose un module de stratégie de recherche d'emploi (3 heures, groupe de 8 à 14 personnes), des entretiens personnalisés, des offres d'emploi (dont certaines à l'étranger) et de stages, une aide à l'élaboration de CV. Les entreprises peuvent déposer gratuitement leurs offres d'emploi.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES - APEC
Siège social
51, boulevard Brune
75014 - PARIS CEDEX
Tél : 0810 805 805 (prix d'un appel local)
www.apec.fr
L'APEC est le partenaire des entreprises pour le recrutement et la gestion de leurs cadres. Elle accompagne les cadres du secteur privé (en activité ou demandeurs d'emploi) et les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (minimum bac + 4). Elle leurs propose de nombreux services : aide au recrutement, conseil en recherche d'emploi et gestion de carrière, aide des jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi. Observatoire de l'emploi cadre, l'APEC réalise des enquêtes sur l'évolution du marché de l'emploi des cadres.
Le service emploi est ouvert aux entreprises, aux cadres du secteur privé et aux jeunes diplômés (bac + 4 minimum). Prestations :
- diffusion d'offres d'emploi (cadres débutants ou confirmés) dans tous les secteurs d'activité,
- aide aux jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi,
- conseil en recherche d'emploi et gestion de carrières,
- recrutement pour les entreprises du secteur privé,
- réalisation d'études, enquêtes, panels sur le marché de l'emploi, par fonction, secteur et région,
- conseil professionnel à la recherche d'emploi à l'étranger (documentation spécialisée, offres d'emploi).

ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES - AJE
4, rue Léo Delibes
75116 - PARIS
Tél : 01 47 55 08 40
www.jeunesse-entreprises.com
L'association Jeunesse et Entreprises travaille concrètement à l'instauration de liens entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation. Ses activités portent sur la connaissance de l'entreprise, l'évolution des métiers et l'intégration des jeunes dans le monde du travail.
L'AJE réalise et édite des dépliants, des ouvrages et des enquêtes. Elle a créé un baromètre de l'emploi des jeunes dans les entreprises, baptisé CAJ 40 (coefficient d'activité des jeunes calculé grâce à la collaboration de 160 entreprises - 40 lors du lancement de cet indicateur), permettant d'évaluer le nombre de créations annuelles d'emplois de jeunes de moins de 26 ans.
Attention : l'AJE ne propose pas d'offres de stages en entreprise.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - AFDET
178, rue du Temple
75003 - PARIS
Tél : 01 42 74 00 64
L'AFDET a pour objectif de promouvoir l'enseignement technologique et professionnel et de développer un réel partenariat école-entreprise. Elle mène des actions visant une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes : orientation vers les voies technologiques et professionnelles, information sur les métiers, développement de la formation continue. L'AFDET gère, au plan national, le programme de bourses destinées aux étudiants préparant un BTS qui veulent effectuer un stage en entreprise dans les pays de l'Union européenne.
Dans le cadre des programmes initiés par la DRIC du ministère de l'Éducation nationale, l'AFDET propose à des élèves des sections de techniciens supérieurs de partir en stage en entreprise dans les pays de l'Union européenne. En 2001, 1 415 bourses de stage en entreprise d'un montant de 457 € chacune ont été proposées. L'élève doit entreprendre lui-même les démarches auprès d'entreprises étrangères. Le chef d'établissement transmet les dossiers de candidature au rectorat, ainsi que la liste des candidats par ordre de mérite. Le stage doit être d'une durée minimale de 4 semaines. L'AFDET ne participe pas à la sélection des candidats.

SERVICE DES ÉCHANGES ET DES STAGES AGRICOLES DANS LE MONDE - SESAME
9, square Gabriel Fauré
75017 - PARIS
Tél : 01 40 54 07 08
www.agriplanete.com
Le SESAME développe les stages à l'étranger pour les jeunes professionnels de l'agriculture et des secteurs connexes. Il réalise le placement et le suivi des stagiaires dans les différents pays d'accueil, et assure l'accueil en France des stagiaires étrangers. Il participe aux programmes d'échanges de jeunes ruraux aux niveaux européen et international. Différentes formules de stages sont possibles selon les pays et les niveaux de formation.
Principales destinations : Europe (y compris pays de l'Est), Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Japon, Amérique latine, Proche-Orient.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES - AIESEC
14, rue de Rouen
75019 - PARIS
Tél : 01 40 36 22 33
www.fr.aiesec.org
L'AIESEC a pour objectif de favoriser la compréhension entre les cultures et la coopération entre les pays et les individus. Elle travaille avec les entreprises, les institutions sur des thèmes tels que le chômage, la pauvreté, l'éducation.
Dans le cadre de projets, l'AIESEC a mis en place un programme d'échanges d'étudiants ou de jeunes diplômés, au niveau international.
L'AIESEC gère un programme international d'échanges de stages qui donne l'opportunité à des étudiants français de partir en stage à l'étranger et à des étudiants étrangers de faire un stage en France. 85 pays participent au réseau AIESEC et réalisent plus de 6 000 stages chaque année.

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES - CNOUS
69, quai d'Orsay
75007 - PARIS
Tél : 01 44 18 53 00
www.cnous.fr
Le réseau des œuvres universitaires et scolaires a pour mission d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Ses

principaux domaines d'action sont la restauration, le logement, les bourses d'enseignement supérieur, les aides sociales, l'accompagnement de projets culturels, les jobs temporaires, les voyages et les échanges internationaux. Le CNOUS impulse et oriente l'action des centres régionaux et en contrôle la gestion. Il est également chargé d'organiser l'accueil et le séjour des étudiants boursiers étrangers et de gérer la participation de la France aux programmes européens LEONARDO, TEMPUS III et ERASMUS.
Il existe un service emploi dans chacun des 28 CROUS (accessible sur présentation de la carte d'étudiant). Prestations : offres d'emploi, stages en entreprises, services baby-sitting.

LISTE 3

Les sites Internet

Si les sites proposant des offres d'emploi sont nombreux, plus rares sont ceux qui intègrent des offres de stages. Voici une sélection.

Le CIDJ : www.infostages.com
Une rubrique est entièrement consacrée aux offres de stages. Elle permet d'effectuer sa recherche par région, secteur d'activité et niveau d'études. En complément, « Le guide du stage » fournit des conseils et des pistes de recherche.

Bourse de stages Kompass : www.kompass.fr
Kompass met à la disposition des entreprises et des étudiants un espace exclusivement dédié aux stages, contrats de qualification et contrats d'apprentissage. Les étudiants peuvent consulter et répondre aux offres de niveau bac à bac + 6 dans tous les secteurs d'activité, toutes formations confondues.

Monster : www.monster.fr
Ce serveur est consacré au placement des jeunes diplômés. Il publie des offres de stages, des outils et des conseils pratiques pour le démarrage d'une carrière. L'accès est gratuit mais nécessite un mot de passe.

www.usinenouvelle.com
L'hebdomadaire *L'Usine moderne* met gratuitement à disposition des offres de stages selon les quatre catégories suivantes :
- Commercial, marketing, communication, conseil.
- Gestion, formation, personnel, juridique.
- Informatique, bureau d'études, recherche et développement.
- Production, technique, logistique, achat.

INA : www.ina.fr
Avec sa bourse à l'emploi, le site de l'Institut national de l'audiovisuel est devenu la référence en matière d'emploi et de stages dans le secteur du numérique. Ce service d'offres d'emploi et de stages uniquement sur Internet est spécialisé dans le multimédia on line, off line et l'image de synthèse 2D et 3D. La recherche s'effectue par secteurs (édition, conception, production, image/son, développement/informatique, commercial exploitation, emplois connexes) et par pays (France ou Europe).

www.letudiant.fr
Offres de stages de l'Etudiant à l'étranger. Le journal l'Etudiant propose un guide pour trouver et financer un stage à l'étranger, des aides à la recherche ainsi que des informations complémentaires par pays.

LISTE 4

Les annuaires d'entreprises

De nombreux organismes mettent des annuaires d'entreprises à la disposition du public : les Centres d'Information Jeunesse, les agences locales pour l'emploi, les chambres consulaires (commerce, agriculture, métiers), les bibliothèques, certaines organisations professionnelles et parfois les éditeurs des annuaires.

Certains annuaires sont consultables sur Internet. Liste non exhaustive.

Les Kompass

Il existe des Kompass par secteurs d'activité économique (automobile, métallurgie, mécanique, distribution, etc.) et par régions. Un descriptif complet fournit l'identité détaillée de l'entreprise : activité, effectifs, chiffre d'affaires, contacts…
Il est en consultation gratuite à :
KOMPASS FRANCE
66, quai du Maréchal Joffre
92415 - COURBEVOIE CEDEX
Métro : Pont de Levallois
Tél : 01 41 16 51 00
3617 KOMPASS
www.kompass.fr

Le Bottin entreprises

Ouvrage très utile pour personnaliser les contacts avec les entrepreneurs. « Qui décide ? », outre une fiche signalétique des entreprises recensées, indique les coordonnées des responsables des différents services. « Qui produit ? » propose une cartographie et un descriptif du poids économique des entreprises. Cet aspect est utile pour préparer un entretien.

L'Atlas des 10 000 entreprises

Edition en 2 tomes : cette liste-guide propose un classement alphabétique des entreprises.

Francexport

Guide édité par le Centre français du commerce extérieur, il recense toutes les entreprises françaises ayant une filiale à l'étranger.

Le guide des entreprises qui recrutent

Edition du groupe l'Etudiant.

Les annuaires sur Internet

Les sites suivants proposent des annuaires d'entreprises classées par secteurs d'activité :

- www.kompass.fr
- www.europages.com
- www.actufax.com
- www.bottin.fr
- www.indexa.fr
- www.distriweb.com
- www.societe.com
- www.emploi.org

LISTE 5

Quelques adresses d'entreprises

Des entreprises du secteur public, parapublic et privé proposent des stages aux étudiants.

Secteur public et parapublic

COMMISSION ARMÉES JEUNESSE
Ecole militaire
1, place Joffre
75007 - PARIS
Tél : 01 44 42 32 05
Chaque année, la Délégation générale de l'armement propose des stages rémunérés dans ses établissements. La Commission armées jeunesse est chargée de la promotion de ces stages, du recueil des dossiers de candidature et de la sélection des candidats. 90 % des stages sont de nature scientifique et 10 % concernent des emplois administratifs.
Conditions d'accès aux stages :
- être de nationalité française et âgé de moins de 26 ans,
- avoir le baccalauréat minimum.
Une majorité de stages à caractère industriel et scientifique s'adressent à des titulaires de DUT, BTS, maîtrise, DEA, DESS et diplôme d'ingénieur.
Les stages durent de 1 à 6 mois. La plupart sont situés en été et sont répartis sur l'ensemble du territoire.
Statut des stagiaires : ils bénéficient d'un CDD (contrat à durée déterminée) et de la protection sociale correspondante. Il est donc impossible de produire une convention de stage. La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 1 000 € bruts.
Date limite de dépôt : généralement le 31 décembre pour les stages commençant avant le 30 juin et le 31 janvier pour les autres périodes.
La commission publie un catalogue des stages. Il est en consultation au Cidj, dans les CRIJ, les SCUIO, les CROUS et dans les BDE des grandes écoles.

EDF-GDF
Direction du personnel
et des relations sociales
Département recrutement
23, avenue de Messine
75383 - PARIS CEDEX 08
Tél : 01 40 42 22 22
www.edf.fr

Diffuse une brochure sur les stages. Chaque année, EDF recrute environ 2 000 stagiaires de l'enseignement supérieur ainsi que des stagiaires titulaires au moins du CAP. Pour adresser sa candidature, contacter les sites EDF-GDF par départements : adresses sur le site Internet.

FRANCE TÉLÉCOM
Direction générale
6, place d'Alleray
75015 - PARIS
Tél : 01 44 44 22 22
www.francetelecom.com
Pour déposer sa candidature à un stage, s'adresser à l'agence France Télécom la plus proche de votre domicile.

LA POSTE
Direction nationale
de la formation (DCRF)
Responsable des stages
6, rue du Brésil
Tél : 02 38 79 17 17/15 63
45932 - ORLÉANS CEDEX 09
www.laposte.fr
La DCRF gère au niveau national les stages destinés aux étudiants de niveau bac + 5 (envoyer CV + lettre de motivation). Pour les autres candidats, s'adresser à la direction départementale de la Poste de son lieu de résidence (demander l'adresse au bureau de poste).

RATP
Maison de la RATP
Service des stages
54, quai de la Rapée
75599 - PARIS CEDEX 12
Tél : 01 44 68 20 20
www.ratp.fr

SNCF
www.sncf.com
Les offres de stages sont mentionnées sur le site Internet. Elles s'adressent aux étudiants de niveau bac + 4/5. Pour les autres candidats, s'adresser à la direction régionale de son lieu de résidence (adresse fournie par les agences SNCF).

Secteur privé

Le secteur informatique
Les SSII, les fournisseurs de logiciels, les équipementiers proposent de nombreux stages. Les grands groupes, également, utilisent de plus en plus Internet comme vecteur de recrutement. Ils créent leur propre site emploi, gèrent les candidatures en ligne, expriment la philosophie de l'entreprise. Quelques exemples d'entreprises proposant des offres de stages sur le Net :

EADS
www.lagardere.fr
Informations sur les métiers, des témoignages de jeunes effectuant un stage dans le groupe. Une recherche multicritère ainsi qu'un carnet d'adresses permettent de repérer les stages et d'adresser un dossier de candidature.

AGF
www.agf.fr
Mise en ligne des annonces de stages dans tous les domaines des assurances. Possibilité de répondre par e-mail.

Crédit Lyonnais
www.creditlyonnais.com
Accès à des offres de stages ainsi qu'à un journal des métiers de la banque et des carrières commerciales.

L'Oréal
www.loreal.com/fr
La rubrique « postuler en ligne » permet d'avoir accès à un guide pratique du dossier de candidature Internet. Des fiches métiers fournissent une description ainsi que des témoignages de professionnels sur leur parcours.

Pechiney
www.pechiney.com
Dans la rubrique « People and professions », il est possible de consulter des offres de stage et remplir le formulaire en ligne pour répondre aux annonces proposées. Des informations sur les métiers sont également disponibles.

Philips
www.philips.fr
L'espace « Recrutement » propose la consultation d'offres. De nombreuses informations sur les métiers et les opportunités d'emploi sont également accessibles.

Arcelor
www.arcelor.com
Rubrique « travailler chez Arcelor » et formulaire en ligne pour répondre aux annonces proposées. Des informations sur les métiers sont également disponibles.

LISTE 6

La réglementation : lexique

Connaître ses droits et… ses obligations permet de veiller au bon déroulement du stage en entreprise. Point sur la réglementation au travers d'un petit lexique.

Accident du travail
Les étudiants qui effectuent un stage obligatoire bénéficient d'une protection les garantissant pendant les stages ou les trajets qui s'y rattachent (à condition que la gratification versée au stagiaire n'excède pas 30 % du SMIC). Il est formellement interdit aux stagiaires de tenir des postes de travail sur des machines à risques, sauf accord explicite de l'inspecteur du travail. La déclaration d'accident est faite par l'employeur qui l'adresse au responsable de l'établissement de formation. Ce dernier doit la contresigner et l'envoyer sous 48 heures à la caisse d'assurance maladie.

Couverture sociale
Le stagiaire reste affilié au régime d'assurance sociale (maladie, maternité, prestations familiales) auquel il a souscrit au moment de son inscription : régime étudiant, ayant droit de ses parents ou assurance volontaire.

Durée
Il n'y a pas de durée limite du stage. La durée est fixée par la convention en référence au règlement des études. Une prolongation de quelques semaines à titre exceptionnel est possible ; dans ce cas, il est nécessaire d'ajouter un avenant à la convention. L'étudiant en fin d'études reste couvert en « maintien des droits » pendant un an au titre de l'assurance maladie à condition qu'il en fasse la demande auprès de la CPAM. Il est couvert pour les accidents du travail jusqu'au 31 décembre suivant la fin de ses études.

Fiscalité
Pour un stage obligatoire, les indemnités de stage (facultatives) ne sont pas imposables si sa durée n'excède pas trois mois. Au-delà de cette durée, les indemnités doivent être déclarées par l'étudiant (ou ses parents). En cas de stage facultatif, les indemnités sont intégralement imposables.

Gratification
ou indemnisation
Dans le cadre des stages intégrés à la formation (avec convention), le plafond fixé au montant des gratifications est égal à 30 % du SMIC (applicable au 1er janvier de l'année civile en cours). Le dépassement de ce montant place l'intéressé sous le régime de salarié de l'entreprise. Celle-ci doit alors verser les cotisations salariales et patronales sur l'intégralité de la somme versée. Enfin, l'entreprise ne prend pas en charge les frais d'hébergement, de transport et de repas du stagiaire. Lorsque cette prise en charge existe, elle devient un avantage en nature. Elle intervient alors dans le calcul de la gratification. En cas de stage hors convention, lorsque la gratification est inférieure ou égale à 25 % du SMIC, l'employeur doit s'acquitter des cotisations patronales de sécurité sociale sur une assiette forfaitaire de 25 % du SMIC (indépendamment du montant de la gratification effectivement versée). Si la gratification est supérieure à 25 % du SMIC, elle est considérée comme une rémunération, et l'ensemble des cotisations salariales et patronales de la Sécurité sociale est dû (y compris CSG et CRDS).

Prestations familiales
Les parents perçoivent les prestations familiales jusqu'à ce que le stagiaire ait l'âge de 20 ans, sauf si celui-ci perçoit une indemnité ou une gratification supérieure à 55 % du SMIC.

Représentants du personnel
Le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel doivent donner leur avis sur les conditions d'accueil, d'insertion et de formation des jeunes dans l'entreprise. Cet avis est explicitement prévu dans le cas des jeunes stagiaires en formation initiale technologique et professionnelle.

Responsabilité civile
Dans tous les cas, une assurance responsabilité civile est impérative. Elle permet d'être couvert au cas où l'on est responsable d'un accident à l'égard d'un tiers. L'étudiant s'engage à disposer de cette assurance en signant sa convention de stage. L'entreprise est tenue de contracter une assurance responsabilité civile lorsqu'elle accueille des stagiaires, que le stage soit conventionné ou non.